



## DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du  
Code Général des Collectivités Territoriales)

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 013-211300447-20251008-DEC\_2025\_69-AU

Berser  
Levraut

N° 2025/69

### 1.4 Autres types de contrat

Approbation de l'offre de la société MOSAIK CREATION pour l'achat de dalles de sol en PVC pour la protection des sols sensibles lors de manifestations à Grans

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n° 2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Considérant la nécessité pour la commune de l'achat de dalles de sol en PVC pour la protection des sols sensibles lors de manifestations à Grans,

Vu la consultation lancée auprès des sociétés MOSAIK CREATION, SWISS TRAX EUROPE et GROUPE TLM,

Vu les trois offres remises et l'analyse de celles-ci,

Considérant que l'offre de la société MOSAIK CREATION enregistrée en Mairie le 07/10/2025 sous la référence GED 2025 - 3413 correspond au besoin exprimé par la commune et est économiquement la plus avantageuse,

### **DÉCIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

De signer l'offre pour l'achat de dalles de sol en PVC pour la protection des sols sensibles lors de manifestations à Grans, avec la société MOSAIK CREATION, sise 5 Rue du Tronfou - 01700 Saint-Maurice-de-Beynost, pour un montant de 25 665,18 € HT (vingt-cinq mille six cent soixante-cinq euros et dix-huit centimes hors taxes), pour un prix global et forfaitaire de 30 798,22 € TTC (trente mille sept cent quatre-vingt-dix-huit euros et vingt-deux centimes toutes taxes comprises).

#### **Article 2 :**

La proposition est conclue à compter de sa notification.

#### **Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

#### **Article 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la ville de Grans sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, aux services techniques, au service des finances et au service de la commande publique.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. L'ouverture au Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télerecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 08 octobre 2025

Publié le 09/10/2025

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe LEANDRI  
Date : 09/10/2025  
Qualité : SIGNATURE  
DOCUMENTS ACTES



# MOSAIK

## CRÉATION

5 Rue Du Tronfou  
01700 Saint-Maurice-de-Beynost  
France  
**Votre contact : Clément Paternoster**  
Tel : 04 81 91 83 74  
Email : admin@mosaik-floor.fr

**Devis DEV-20250723-18698**  
En date du : 06/10/2025

**MAIRIE DE GRANS**  
13450 GRANS  
France

Nom / Code	Description	Qte	PU HT	TVA	Total HT
ECO2230 G-1	<b>ULTIMA XL</b> <b>ECO CLASSIC PVC Gris-Foncé (RAL 7015)</b> <b>Lot de 1 m<sup>2</sup></b> Taille d'une dalle : 63,9 x 63,9 cm Épaisseur 4 mm Surface "Peau de Serpent" <ul style="list-style-type: none"><li>• Garantie 12 ans</li><li>• Fabriqué en Europe</li><li>• Antidérapant R10</li><li>• Classement au feu Bfl-S1</li></ul>	1 300,00	22,50 18,45 <i>m<sup>2</sup></i>	20,00 % (4 797,00)	23 985,00
XL.AG-1	<b>ANGLES DE FINITION BISEAUTÉ</b> <b>pour DALLES ULTIMA XL</b> <b>Gris-Foncé (RAL 7015)</b> Taille : 14 x 14 cm Epaisseur 4 mm	16,00	8,33 6,83 <i>unité</i>	20,00 % (21,86)	109,28
XL.BORD-1	<b>BORDURES pour DALLES ULTIMA XL</b> <b>Gris-Foncé (RAL 7015)</b> Taille : 65,3 x 14 cm Epaisseur 4 mm	230,00	8,33 6,83 <i>unité</i>	20,00 % (314,18)	1 570,90
FPO	<b>FRAIS DE PORT OFFERTS</b> France Continentale	1,00	1 800,00 0,00 <i>unité</i>	20,00 % (0,00)	0,00

Notes :  
Indiquer l'adresse de livraison avec contact et téléphone :

<b>Total net HT</b>	<b>25 665,18 €</b>
<b>TVA 20,00%</b>	<b>5 133,04 €</b>
<b>Montant total TTC</b>	<b>30 798,22 €</b>

**Signature du client précédée de la mention 'Lu et approuvé, bon pour accord' :**

Lu et approuvé

Le Maire, Philippe LEANDRI

Bon pour accord

dûment habilité par décision municipale n°2025/69 du 08/10/2025